

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2668

21 novembre 2007

### SOMMAIRE

<b>AIBC Investcorp Holdings S.A.</b> .....	<b>128063</b>	<b>GSC European Mezzanine Luxembourg VI</b>	
<b>Ailongam S.A.</b> .....	<b>128048</b>	S.à.r.l. ....	<b>128048</b>
<b>Alpha Business S.A.</b> .....	<b>128047</b>	<b>GSC European Mezzanine Luxembourg V</b>	
<b>Anciens Etablissements CLOOS &amp; KRAUS</b>		S.à.r.l. ....	<b>128037</b>
S.à r.l., successeurs <b>LANNERS</b> et <b>SIEBE-</b>		<b>GSC European Mezzanine Luxembourg V</b>	
<b>NALLER</b> .....	<b>128025</b>	S.à.r.l. ....	<b>128060</b>
<b>Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l.</b> ..	<b>128040</b>	<b>HEDF Isola S.C.S.</b> .....	<b>128029</b>
<b>Bridel - Lux s. à r.l.</b> .....	<b>128063</b>	<b>Hitech Computers</b> .....	<b>128026</b>
<b>Capital Immo</b> .....	<b>128026</b>	<b>Hopea Investments S.A.</b> .....	<b>128060</b>
<b>Centaurus Logistics S.A.</b> .....	<b>128037</b>	<b>Key Projects S.A.</b> .....	<b>128037</b>
<b>Cobemex International S.A.</b> .....	<b>128063</b>	<b>Key Projects S.A.</b> .....	<b>128036</b>
<b>ComputerCenter</b> .....	<b>128025</b>	<b>Lombard Fund Services S.à r.l.</b> .....	<b>128064</b>
<b>DIAC Holdings Sàrl</b> .....	<b>128035</b>	<b>Lux Foods S.A.</b> .....	<b>128026</b>
<b>Duex Investments S.A.</b> .....	<b>128062</b>	<b>Luxtech Computersystems S.à r.l.</b> .....	<b>128028</b>
<b>Endurance Real Estate Management Com-</b>		<b>Mark I S.à r.l.</b> .....	<b>128064</b>
<b>pany S.A.</b> .....	<b>128050</b>	<b>Olio Finance S.A.</b> .....	<b>128018</b>
<b>Fedro S.A.</b> .....	<b>128048</b>	<b>Ottofin S.A.</b> .....	<b>128047</b>
<b>Fidolfin S.A.</b> .....	<b>128062</b>	<b>Pacoyan S.A.</b> .....	<b>128028</b>
<b>Field Point PE XIII</b> .....	<b>128018</b>	<b>Palor Properties S.à r.l.</b> .....	<b>128028</b>
<b>Financière de Tabora S.A.</b> .....	<b>128032</b>	<b>Proform S.A.</b> .....	<b>128064</b>
<b>Gemaco, s.à r.l.</b> .....	<b>128049</b>	<b>Regenbogenzwei S.A.</b> .....	<b>128062</b>
<b>Glencore Finance (Europe) S.A.</b> .....	<b>128038</b>	<b>Remida Investissements S.A.</b> .....	<b>128061</b>
<b>GSC European Mezzanine Luxembourg III</b>		<b>Rock Ridge RE 36 S.à r.l.</b> .....	<b>128018</b>
S.à.r.l. ....	<b>128025</b>	<b>Samrab S.à r.l.</b> .....	<b>128063</b>
<b>GSC European Mezzanine Luxembourg</b>		<b>SDI société de développement immobilier</b>	
<b>VIII S.à.r.l.</b> .....	<b>128061</b>	<b>EUROPE S.A.</b> .....	<b>128032</b>
<b>GSC European Mezzanine Luxembourg</b>		<b>Square One S.A.</b> .....	<b>128061</b>
<b>VII S.à.r.l.</b> .....	<b>128060</b>	<b>Weihergewan SA</b> .....	<b>128034</b>
<b>GSC European Mezzanine Luxembourg</b>		<b>W.M. Investment Group S.A.</b> .....	<b>128020</b>
<b>VII S.à.r.l.</b> .....	<b>128048</b>	<b>Worldfin S.A.</b> .....	<b>128062</b>
<b>GSC European Mezzanine Luxembourg VI</b>			
S.à.r.l. ....	<b>128061</b>		

**Olio Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 62.239.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2007 à 10.00 heures à Steinfort, Grand-Duché de Luxembourg

*Résolutions:*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

*Conseil d'Administration:*

Mme Anni Müller-Johanns, demeurant à Hobscheid, administrateur  
M. Fons Johanns, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué  
M. Claude Millang, demeurant à Esch-sur-Alzette, administrateur.

*Commissaire aux Comptes:*

Mme Liliane Millang-Pletgen, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Référence de publication: 2007127637/1588/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01929. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

**Rock Ridge RE 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Field Point PE XIII).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 130.548.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of September.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FIELD POINT IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.324 (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Ms Anca Iusco, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 24 September 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of FIELD POINT PE XIII S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.548, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 28 June 2007, published in the Mémorial C, N ° 2043 dated 20 September 2007 (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First Resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from FIELD POINT PE XIII to ROCK RIDGE RE 36 S.à r.l.

*Second Resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **Art. 4.** The Company will assume the name of ROCK RIDGE RE 36 S.à r.l.»

*Third Resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the corporate object of the Company.

*Fourth Resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **Art. 2.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as the management of all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may in addition acquire, dispose of and invest in loans, bonds, debentures, obligations, notes, advances, warrants and other debt instruments and securities secured by real estate.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.»

*Fifth Resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Mr Thijs Van Ingen, Manager B of the Company, born on 5 December 1974 in Tiel, Netherlands, having the professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg from the board of managers of the Company and grants him full discharge for the services performed as a member of the board of managers of the Company from his appointment up to the present resolution.

*Sixth Resolution*

The Sole Shareholder decides to appoint Mr Julien Leclere, born on 28 June 1977 in Virion (Belgium), residing at 27, rue Gluck, L-1632, Luxembourg, as new Manager B of the board of managers of the Company for an unlimited period of time.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:**

Im Jahre zweitausendsieben, den siebenundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

FIELD POINT IV S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 119.324 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Anca Iusco, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 24. September 2007.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist der Alleinige Gesellschafter von FIELD POINT PE XIII S.à r.l., einer société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 130.548, gegründet gemäß Urkunde des Notars Maître Martine Schaeffer, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 28. Juni 2007, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 2043, vom 20. September 2007 veröffentlicht (die «Gesellschaft»).

Der Alleinige Gesellschafter, der das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt, hat folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den Namen der Gesellschaft von FIELD POINT PE XIII S.à r.l. in ROCK RIDGE RE 36 S.à r.l. zu ändern.

*Zweiter Beschluss*

Im Anschluss an den oben genannten Beschluss hat der Alleinige Gesellschafter beschlossen, Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abzuändern, der nun wie folgt lauten soll:

« **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung ROCK RIDGE RE 36 S.à r.l.»

*Dritter Beschluss*

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den Gesellschaftszweck der Gesellschaft abzuändern.

*Vierter Beschluss*

Im Anschluss an den oben genannten Beschluss hat der Alleinige Gesellschafter beschlossen, Artikel 2 der Gesellschaftssatzung abzuändern, der nun wie folgt lauten soll:

« **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Verkauf von Immobilienvermögen in Luxemburg oder im Ausland, sowie die Verwaltung aller Immobiliengeschäfte, einschließlich des direkten oder indirekten Besitzes von Beteiligungen in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften deren Zweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilienvermögen ist.

Zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, Verkauf und die Beteiligung an Darlehen, Anleihen, Schuldscheinen, Obligationen, Scheinen, Krediten, Optionsscheinen und anderen Schuldinstrumenten und Wertpapieren, die durch Immobilienvermögen abgesichert sind.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.»

*Fünfter Beschluss*

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den Rücktritt von Herrn Thijs van Ingen, Geschäftsführer B, geboren am 5. Dezember 1974 in Tiel, Niederlande, mit beruflicher Adresse in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, aus dem Geschäftsführerrat der Gesellschaft anzunehmen und ihm vollständige Entlastung für die Ausübung seines Mandates als Geschäftsführer der Gesellschaft seit seiner Ernennung bis zum heutigen Zeitpunkt zu erteilen.

*Sechster Beschluss*

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Herrn Julien Leclere, geboren am 28. Juni 1977 in Virton, Belgien, wohnhaft in 27, rue Gluck, L-1632 Luxemburg, für unbegrenzte Dauer als Geschäftsführer B der Gesellschaft zu ernennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, die dem Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnsitz bekannt ist, hat diese gemeinsam mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: A. Iusco, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007. Relation: LAC/2007/29944. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007127567/242/122.

(070147256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

**W.M., W.M. Investment Group S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.644.

L'an deux mille sept, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme W.M. INVESTMENT GROUP S.A., établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 87.644; constituée sous le nom de FORSYTHIA MANAGEMENT & ENGINEERING (F.M.E.) S.A. suivant une acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich le 15 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1203 le 13 août 2002, modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1735 du 16 septembre 2006

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures et est présidée par Mademoiselle Chantal Fondeur, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anne Lauer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bernard Zimmer, gérant de sociétés, demeurant à Leudelange.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, signée et vérifiée par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu faire abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Refonte complète des statuts avec changement d'objet de la société en société de titrisation régie par la loi du 22 mars 2007.

2.- Confirmation des administrateurs

3.- Révocation du commissaire aux comptes

4.- Fixation du pouvoir de signature

5.- Divers

Après avoir délibéré sur l'ordre du jour l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide modifier l'objet social de la société et d'adopter le régime d'une société de titrisation et en conséquence de refondre complètement les statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège Social, Objet, Durée**

**1. Forme, Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de W.M. INVESTMENT GROUP S.A. (La Société) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et, en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et la loi du 22 mars 2004 sur les titrisations (la «Loi relative à la Titrisation»)

Le Conseil d'Administration peut à tout moment, qu'il estime approprié, créer un ou plusieurs compartiments dans chaque compartiment, pris isolément, répondront expressément et exclusivement des droits des investisseurs et créanciers relatifs à ce Compartiment.

**2. Siège social.** Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés sans que cette décision ne modifie les statuts de la société.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**3. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Les Compartiments individuels sont, à moins que le Conseil d'Administration n'en décide autrement lors de la constitution de ces Compartiments, créés aussi pour une durée indéterminée.

**4. Objet.** L'objet de la Société est, dans le cadre de la loi du 22 mars 2004 sur les titrisations:

4.1. l'acquisition d'actifs et de risques liés ou non à ces actifs, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous toutes les formes que le Conseil d'Administration jugera appropriées, incluant, mais non limitée à l'acquisition de ou l'investissement dans des biens immobiliers, la mise en valeur de ces dits biens, leurs promotion et leur réalisation, seul ou en partenariat, l'acquisition et la réalisation de valeurs mobilières, d'obligations, d'opérations de devises, de contrats d'échange de crédits par défaut, de notes de crédit liées, de gages et nantissements, de contrats d'échange (swaps), d'options, de contrats à terme et dérivés de crédits soit aux fins d'acquisition de nouveaux actifs ou risques soit aux fins de couverture partielle ou intégrale de ces actifs ou risques existants;

4.2. l'administration, la couverture et la disposition de tels actifs et/ou risques conformément aux lignes directrices déterminées par le Conseil d'Administration.

Afin de mettre en valeur son portefeuille, le Conseil d'administration pourra, entre autres, conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de service, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêt et tous autres contrats sur des produits dérivés, des contrats de facilités de crédit et des contrats d'assurance-crédit.

4.3. La Société peut également, conformément à l'Article 61 (3) de la Loi relative à la Titrisation, accorder tous types de garanties ou de titres d'intérêts et faire partie de tous autres types de conventions ou arrangements contractuels comme et quand le Conseil d'Administration le juge approprié aux fins de réaliser la titrisation des actifs et/ou risques, incluant, afin d'éviter tout doute, des contreparties contractuelles lors de l'acquisition ou du financement de l'acquisition de ces actifs et/ou risques:

4.4. la Société ou tout Compartiment peut chercher à se financer par tous types de techniques, incluant, mais non limité à emprunter des fonds sur une base garantie ou non.

4.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général; elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

## **Titre II. Capital, Actions**

**5. Capital Social.** Le capital social est fixé à 31.000,- € ( trente et un mille euros) divisé en (cent) 100 actions d'une valeur nominale de 310,- € (trois cent dix euros) chacune.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire. Les actions sont nominatives tant qu'elles n'ont pas été entièrement libérées

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

**6. Cession d'actions.** Entre actionnaires, les cessions d'actions sont libres.

Sauf en cas de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, la cession d'actions à une personne qui n'est pas actionnaire est soumise à l'agrément du conseil d'administration et au droit de préemption des autres actionnaires. Ces droits s'exercent selon la procédure décrite ci-après.

L'actionnaire qui souhaite céder tout ou partie de ses actions doit en aviser le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant dans son avis de cession le nombre et les numéros des actions dont la cession est envisagée, de même que le(s) nom(s), prénom(s) usuel(s), profession(s) et adresse(s) du ou des cessionnaires proposés.

Dans les huit (8) jours de la réception de l'avis de cession par le conseil d'administration, ce dernier doit prendre position.

Si le conseil d'administration donne son agrément, la cession peut avoir lieu librement.

Si le conseil d'administration refuse son agrément, un tel refus n'ayant pas besoin d'être motivé, ou si le conseil d'administration ne prend pas position dans le délai imparti, l'avis de la cession est communiqué aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires disposent alors d'un droit de préemption sur les actions faisant l'objet de l'avis de cession. Le droit de préemption porte sur tout ou partie de ces actions. Il s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par un avis d'exercice transmis par lettre recommandée dans les quinze (15) jours de la réception de la communication du conseil d'administration, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Si aucun actionnaire n'a avisé le conseil d'administration dans le délai imparti, le conseil d'administration informera l'actionnaire cédant ainsi que le ou les cessionnaires proposés du fait que la cession d'actions envisagée par l'actionnaire cédant peut avoir lieu.

Le conseil d'administration vérifiera la régularité formelle de la cession d'actions et sa conformité aux présents statuts puis procédera à l'inscription du transfert dans le registre des actions. Le non-exercice total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. Dans ce cas, la règle de proportionnalité telle que prévue ci-devant sera écartée au profit de celui ou ceux des actionnaires restants

Le dividende de l'exercice en cours et les bénéfices antérieurs sont répartis pro-rata temporis entre le cédant et le cessionnaire à compter de la date de la cession.

## **Titre III. Emission de valeurs mobilières**

**7. Forme nominative ou au porteur.** La Société pourra émettre des obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur.

**8. Valeur ou rendement.** La valeur et/ou le rendement des valeurs mobilières émises par la Société pourra dépendre des Compartiments, des actifs et des risques. La société se réserve le droit de rembourser anticipativement, en tout ou en partie, les valeurs mobilières qu'elle a émises.



#### **Titre IV. Administration**

**9. Conseil d'Administration.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Ils sont rééligibles.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autres raisons, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**10. Réunions du Conseil Administration.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

L'utilisation de la vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, email ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

**11. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Le Conseil d'Administration est habilité à créer un ou plusieurs Compartiments correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la société et à définir la politique d'investissement et de désinvestissement de ces Compartiments.

**12. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société (ou tout Compartiment) est en toutes circonstances engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature d'un administrateur délégué, sans préjudice de décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 13. des statuts

**13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, agissants à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

Le Conseil d'Administration peut désigner un ou plusieurs conseillers en investissement ou gérants qui, dans les limites des lignes directrices fixées et de la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration, géreront, ou conseilleront le Conseil d'Administration sur la gestion des avoirs de la Société ou d'un Compartiment spécifique.

#### **Titre V. Surveillance**

**14. Réviseur d'entreprises.** La Société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

Le(s) réviseur(s) d'entreprises sont nommés par le Conseil d'administration de la société conformément à l'article 48 de la loi relative à la Titrisation.

Le Conseil d'Administration détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les réviseurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

Ils sont rééligibles.

#### **Titre VI. Assemblée générale**

**15. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales peuvent être tenues aux endroits désignés dans les convocations.

**16. Votes.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les limitations prévues par la loi. Tout actionnaire peut se faire représenter par un porteur de procuration. Cette procuration peut être donnée par écrit, par câble, par télécopie par e-mail ou par voie télégraphique.

Le conseil d'administration détermine toutes autres conditions requises pour prendre part à une assemblée générale des actionnaires. Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des actionnaires n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'actionnaire décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

#### **Titre VII. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**17. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**18. Répartition des bénéfices.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VIII. Dissolution, Liquidation**

**24. Dissolution, liquidation.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments

**25. Liquidation d'un compartiment.** Conformément à l'article 33 de la loi relative à la Titrisation, chaque compartiment pourra être liquidé séparément sans qu'une telle liquidation ait pour effet d'entraîner la liquidation d'un autre compartiment ou de la Société. La liquidation d'un compartiment sera effectuée par telle personne désignée par le Conseil d'administration.

#### **Titre IX. Dispositions Générales**

**26. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures, ainsi que la loi relative à la Titrisation du 22 mars 2004 et ses modifications ultérieures

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et élit les administrateurs suivant pour une durée de six ans:

- Monsieur Jean Sevaux, né le 21 août 1934 à Marseille, résident à Londres SW5 OHS, Collingham Gardens 11,
- Monsieur Maurizio Muzzi, né le 7 novembre 1949 à Terano (Italie), résident à Buenos Aires, Calle Pasteur 960,
- Monsieur Anders Grundberg, né le 2 juin 1942 à Hel Trefald (Suède) résident à Londres W6 9BG Black Lion Lane 53
- Monsieur Hans Albers, né le 26 août 1944 à Waldshui (Allemagne) résident à Genève Creux de Genthod 29
- Monsieur Bernard Zimmer, né le 25 octobre 1952 à Kinshasa résident à L-3377 Leudelange, 46, rue de la Gare,

La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque administrateur jusqu'à concurrence de 100.000,- € (cent mille euros) par transaction. Au-delà, la société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 administrateurs, au moins.

##### *Troisième résolution*

Conformément à l'article 49 de la Loi relative à la Titrisation, l'assemblée générale remercie le commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat et le libère de ses fonctions avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est clôturée à 15.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Fondev, A. Lauer, B. Zimmer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007. LAC/2007/26857. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 septembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007127680/206/248.

(070147421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---

**ComputerCenter, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 112.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*ComputerCenter GmbH*

Signature

Référence de publication: 2007127817/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01768. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---

**Anciens Etablissements CLOOS & KRAUS S.à r.l., successeurs LANNERS et SIEBENALLER, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Roost/Bissen,

R.C.S. Luxembourg B 5.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*ANCIENS ETABLISSEMENTS CLOOS & KRAUS SARL, SUCCESEURS LANNERS ET SIEBENALLER*

Signature

Référence de publication: 2007127819/3206/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01692. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---

**GSC European Mezzanine Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.739.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliaire*

Signature

Référence de publication: 2007128517/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08695. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Lux Foods S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 10.770.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
Signatures

Référence de publication: 2007128498/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08975. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

**Capital Immo, Société Anonyme,  
(anc. Hitech Computers).**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 110.718.

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Larochette sous la dénomination de HITECH COMPUTERS R.C.S. Luxembourg B 110.718, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 13 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 147 du 21 janvier 2006.

Les statuts ont été modifiés par un acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1311 du 6 juillet 2006.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Gilles Vogel, administrateur de sociétés, domiciliée professionnellement au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domiciliée professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne Petit, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale en CAPITAL IMMO et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Transfert du siège social au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg et modification subséquente du 2<sup>ième</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3. Extension de l'objet social par l'ajout d'un nouvel 2<sup>ième</sup> alinéa à l'article 2 des statuts de la teneur suivante: La société a en plus pour objet l'exploitation d'une agence immobilière et tous services liés à ces activités, la promotion ainsi que l'acquisition, la vente, l'échange d'immeubles bâtis ou non, la mise en valeur d'immeubles pour compte propre ou autre, la prise à bail, toutes locations de propriété immobilière avec ou sans promesse de vente.

4. Révocation de l'administrateur Madame Yevgeniya Umshvaif.

- Décharge.

5. Nomination de deux nouveaux administrateurs à savoir:

- Mademoiselle Karina Taratuta, étudiante, née le 31 mars 1987 à Almaty, Kazakhstan, résidant au Samal 1 9 16, 050051 Almaty, Kazakhstan,

- Monsieur Gilles Vogel, administrateur de sociétés, né le 31 janvier 1976 à Luxembourg, domiciliée professionnellement au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg.

6. Nomination d'un administrateur-délégué supplémentaire: Monsieur Gilles Vogel.

7. Modification du dernier alinéa de l'article 6 des statuts concernant le pouvoir de signature.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La dénomination sociale est changée en CAPITAL IMMO.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est transféré au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg.

*Troisième résolution*

Suite aux deux résolutions qui précèdent les deux premiers alinéas de l'article 1<sup>er</sup> des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de CAPITAL IMMO.

Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Quatrième résolution*

L'objet social est étendu par l'ajout d'un nouvel 2<sup>ème</sup> alinéa à l'article 2 des statuts de la teneur suivante: «La société a en plus pour objet l'exploitation d'une agence immobilière et tous services liés à ces activités, la promotion ainsi que l'acquisition, la vente, l'échange d'immeubles bâtis ou non, la mise en valeur d'immeubles pour compte propre ou autre, la prise à bail, toutes locations de propriété immobilière avec ou sans promesse de vente.»

*Cinquième résolution*

La révocation de l'administrateur Madame Yevgeniya Umshvaif, administratrice de sociétés, née le 9 décembre 1954 à Almaty (Kazakhstan) et demeurant à Samal 1 9 16, 050051 Almaty, Kazakhstan, est acceptée.

Par vote spécial décharge lui est donnée pour son mandat jusqu'à ce jour.

*Sixième résolution*

Il est procédé à la nomination de deux nouveaux administrateurs à savoir:

- Mademoiselle Karina Taratuta, étudiante, née le 31 mars 1987 à Almaty, Kazakhstan, résidant au Samal 1 9 16, 050051 Almaty, Kazakhstan,

- Monsieur Gilles Vogel, administrateur de sociétés, né le 31 janvier 1976 à Luxembourg, domiciliée professionnellement au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg.

*Septième résolution*

Monsieur Gilles Vogel, préqualifié, est nommé comme administrateur-délégué supplémentaire pour les opérations immobilières, tandis que l'autre administrateur-délégué Monsieur Ruslan Umshvaif, administrateur de sociétés, né le 4 avril 1976 à Almaty (Kazakhstan) et demeurant au 55, Chemin J-A Zinnen, L-7626 Larochette est confirmé pour les opérations commerciales.

*Huitième résolution*

Le dernier alinéa de l'article 6 des statuts concernant le pouvoir de signature est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La Société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué Monsieur Ruslan Umshvaif pour les opérations commerciales, et celle de l'administrateur-délégué Monsieur Gilles Vogel pour les opérations immobilières.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Vogel, R. Thill, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007. LAC/2007/29704. — Reçu 12 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007128655/5770/95.

(070149055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

**Pacoyan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 50.353.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007128494/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08980. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

**Palor Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 109.458.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007128473/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06767. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

**Luxtech Computersystems S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4140 Ech-sur-Alzette, 35-41, rue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 110.619.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc Tremont, directeur de société, né le 23 juillet 1959 à Luxembourg, demeurant au 22, am Rousegaertchen, L-3924 Mondercange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée unipersonnelle existant sous la dénomination de LUXTECH COMPUTERSYSTEMS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 110.619, ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 128 du 19 janvier 2006.

- Le capital social de la Société est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-), divisé en cent trente (130) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'associé unique prends les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de EUR 30.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 13.000,- à EUR 43.000,- par la création et l'émission de 300 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en espèces par Monsieur Marc Tremont, pré-qualifié, de sorte que le montant de EUR 30.000,- est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 1<sup>er</sup>**. Le capital social est fixé à quarante-trois mille euros (EUR 43.000,-), représenté par quatre cent trente (430) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Tremont, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007. LAC/2007/29154. — Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007128651/5770/40.

(070148751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

**HEDF Isola S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.172.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of August,

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

HEDF ISOLA GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 113.989,

here represented by Catherine Willemyns,

by virtue of a proxy given on August 29th, 2007

HEDF LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B number 89.165, and,

here represented by Catherine Willemyns

by virtue of a proxy given on August 29th, 2007.

COIMA XXI S.r.l., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at 9, Via Fatebenefratelli, 20121 Milan, Italy, recorded with the Companies Registry of Milan number 05187170963,

here represented by Catherine Willemyns

by virtue of a proxy given on August 30th, 2007.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties being the shareholders of HEDF ISOLA S.C.S., a société en commandite simple, having its registered office at L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 114.172, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary at the time residing in Luxembourg, on 24 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 30 May 2006, number 1051. The articles of incorporation have not yet been modified (hereafter the «Company»).

The appearing parties representing the entire corporate capital then reviewed the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company by seventy-one thousand seven hundred fifty-one euro (EUR 71,751.-) from its current amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-), up to eighty-six thousand seven hundred fifty-one euro (EUR 86,751.-), through the issue of seventy-one thousand seven hundred fifty-one (71,751) new shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, against a contribution in cash;

2. Increase of the share capital of the Company by one hundred three thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 103,999.-) from its current amount of eighty-six thousand seven hundred fifty-one euro (EUR 86,751.-), up to one hundred ninety thousand seven hundred fifty euro (EUR 190,750.-), through the issue of one hundred three thousand nine hundred ninety-nine (103,999) new shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, against a contribution in cash;

3. Increase of the share capital of the Company by nine thousand two hundred fifty euro (EUR 9,250.-) from its current value of one hundred ninety thousand seven hundred fifty euro (EUR 190,750.-) up to two hundred thousand euro (EUR 200,000.-), through the issue of nine thousand two hundred fifty (9,250) new shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, against a contribution in cash;

4. Subsequent modification of article 6 of the Articles of Association of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current value of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-), represented by fifteen thousand (15,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-), up to eighty-six thousand seven hundred fifty-one euro (EUR 86,751.-), through the issue of seventy-one thousand seven hundred fifty-one (71,751) new shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

All of the seventy-one thousand seven hundred fifty-one (71,751) new shares have been subscribed at a total price of seventy-one thousand seven hundred fifty-one euro (EUR 71,751.-), all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up in cash by HEDF LUXEMBOURG S.à r.l., aforementioned, so that the total amount of seventy-one thousand seven hundred fifty-one euro (EUR 71,751.-) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

*Second resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current value of eighty-six thousand seven hundred fifty-one euro (EUR 86,751.-), up to one hundred ninety thousand seven hundred fifty euro (EUR 190,750.-), through the issue of one hundred three thousand nine hundred ninety-nine (103,999) new shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

All of the one hundred three thousand nine hundred ninety-nine (103,999) new shares have been subscribed at a total price of one hundred three thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 103,999.-), all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up in cash by HEDF CO-INVESTMENT S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 104.784, here represented by Catherine Willemyns, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29th August 2007, so that the total amount of one hundred three thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 103,999.-) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

*Third resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current value of one hundred ninety thousand seven hundred fifty euro (EUR 190,750.-), up to two hundred thousand euro (EUR 200,000.-), through the issue of nine thousand two hundred fifty (9,250) new shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

All of the nine thousand two hundred fifty (9,250) new shares have been subscribed at a total price of nine thousand two hundred fifty euro (EUR 9,250.-), all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up in cash by COIMA XXI S.r.l., aforementioned, so that the total amount of nine thousand two hundred fifty euro (EUR 9,250.-) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, article 6 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is set at two hundred thousand euro (EUR 200,000.-), consisting of two hundred thousand (200,000) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente et un août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:



HEDF ISOLA GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro B 113.989,

ici représentée par Catherine Willemyns,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 29 août 2007.

HEDF LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro B 89.165, et,

ici représentée par Catherine Willemyns

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 29 août 2007.

COIMA XXI S.r.l., une société constituée selon les lois d'Italie, ayant son siège social au 9, Via Fatebenefratelli, 20121 Milan, Italie, enregistrée au Companies Registry of Milan sous le numéro 05187170963,

ici représentée par Catherine Willemyns

en vertu d'une procuration donnée en date du 30 août 2007.

Les dites procurations, signées ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants étant des associés de HEDF ISOLA S.C.S., une société en commandite simple, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 114.172, constituée suivant acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors résidant à Luxembourg, en date du 24 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 mai 2006, numéro 11051. Les statuts n'ont pas encore été modifiés (ci après la «Société»).

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Agenda:*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de soixante-onze mille sept cent cinquante et un euros (EUR 71.751,-) pour porter sa valeur actuelle d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, jusqu'à un montant de quatre-vingt-six mille sept cent cinquante et un euros (EUR 86.751,-), par l'émission de soixante-onze mille sept cent cinquante et un (71.751) parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, en échange d'un apport en numéraire.

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 103.999,-) pour porter sa valeur actuelle d'un montant de quatre-vingt-six mille sept cent cinquante et un euros (EUR 86.751,-), jusqu'à un montant de cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante euros (EUR 190.750,-), par l'émission de cent trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (103.999) parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, en échange d'un apport en numéraire.

3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 9.250,-) pour porter sa valeur actuelle d'un montant de cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante euros (EUR 190.750,-), jusqu'à un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-), par l'émission de neuf mille deux cent cinquante (9.250) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, en échange d'un apport en numéraire.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de sa valeur actuelle de quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, jusqu'à un montant de quatre-vingt-six mille sept cent cinquante et un euros (EUR 86.751,-), par l'émission de soixante-onze mille sept cent cinquante et un (71.751) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

L'intégralité des soixante-onze mille sept cent cinquante et un (71.751) parts sociales nouvelles a été souscrite par pour un montant global de soixante-onze mille sept cent cinquante et un euros (EUR 71.751,-), dont l'intégralité a été affectée au capital social.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par HEDF LUXEMBOURG S.à r.l., pré-qualifiée, et le montant total de soixante-onze mille sept cent cinquante et un euros (EUR 71.751,-) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

#### *Seconde résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de sa valeur actuelle de quatre-vingt-six mille sept cent cinquante et un euros (EUR 86.751,-), représenté par quatre-vingt-six mille sept cent cinquante et un (86.751) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, jusqu'à un montant de cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante euros (EUR 190.750,-), par l'émission de cent trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (103.999) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

L'intégralité des cent trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (103.999) parts sociales nouvelles a été souscrite par pour un montant global de cent trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 103.999,-), dont l'intégralité a été affectée au capital social.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par HEDF CO-INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de sous la section B numéro 104.784,

Ici représentée par Catherine Willemyns,

en vertu d'une procuration donnée le 29 août 2007, et le montant total de cent trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 103.999,-) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de sa valeur actuelle de cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante euros (EUR 190.750,-), représenté par cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante (190.750) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, jusqu'à un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-), par l'émission de neuf mille deux cent cinquante (9.250) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

L'intégralité des neuf mille deux cent cinquante (9.250) parts sociales nouvelles a été souscrite par pour un montant global de neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 9.250,-), dont l'intégralité a été affectée au capital social.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par COIMA XXI S.r.l., pré-qualifiée, et le montant total de cent neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 9.250,-) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

#### *Quatrième résolution*

A la suite de la résolution précédente, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent mille euros (EUR 200.000,-), représenté par deux cent mille (200.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Willemyns, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, LAC/2007/25766. — Reçu 1.850 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007128654/5770/196.

(070148746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

---

**SDI société de développement immobilier EUROPE S.A., Société Anonyme,  
(anc. Financière de Tabora S.A.).**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.620.

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme (FINANCIERE DE TABORA S.A., ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125.620, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 20 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1011 du 31 mai 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jeannot Diderrich, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la dénomination sociale de la Société de FINANCIERE DE TABORA S.A. en SDI SOCIETE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER EUROPE S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

2.- Extension de l'objet social par ajout à l'article 2 des statuts d'un nouvel alinéa de la teneur suivante:

«La société a également pour objet l'accomplissement de toutes affaires immobilières quelconques au Luxembourg et à l'étranger. La société peut acquérir, posséder, vendre ou échanger tous biens immobiliers et elle peut les exploiter à des fins, commerciales ou purement civiles ou les donner en bail à de telles fins L'objet comprend également tant la construction immobilière que la transformation, la restauration ou l'aménagement de tous biens immobiliers, soit pour son propre compte soit pour le compte de tiers.»

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de FINANCIERE DE TABORA S.A. en SDI SOCIETE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER EUROPE S.A.

En conséquence l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. alinéa 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SDI SOCIETE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER EUROPE S.A. (ci-après la «Société»).»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'étendre l'objet social de la Société conformément au point 2 de l'ordre du jour et de donner en conséquence à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, par la constitution, l'acquisition et généralement par quelque forme que ce soit, de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale sise tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion, l'administration, le développement et aliénation de ses participations.

La société a également pour objet l'accomplissement de toutes affaires immobilières quelconques au Luxembourg et à l'étranger. La société peut acquérir, posséder, vendre ou échanger tous biens immobiliers et elle peut les exploiter à des fins, commerciales ou purement civiles ou les donner en bail à de telles fins L'objet comprend également tant la construction immobilière que la transformation, la restauration ou l'aménagement de tous biens immobiliers, soit pour son propre compte soit pour le compte de tiers.

La Société peut prêter son concours à toute entreprise liée ou non, sise tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, que ce soit par des prêts et avances avec ou sans intérêts, des garanties ou de toute autre manière que ce soit et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission de tout type d'obligations et titres de créance.

La Société peut acquérir, administrer, gérer, développer et aliéner des brevets et licences, ainsi que tout droit dérivé.

D'une façon générale, la Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, en relation avec son objet social.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Diderrich, A. Thill, M. Prospert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 octobre 2007, Relation GRE/2007/4230. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007128658/231/79.

(070149127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

---

**Weihergewan SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 15-17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 80.998.

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de WEIHERGEWAN S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social aux 2-6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg.

La Société fut constituée suivant acte notarié du 8 mars 2001, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 859 du 9 octobre 2001.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 80.998.

Les statuts de la Société n'ont subi aucune modification statutaire depuis sa création.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Diver, administrateur de sociétés, demeurant à Schuttrange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas Van Schap, administrateur de sociétés, demeurant à Mecheler (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lieve Buyl, administratrice de sociétés, demeurant à Wespelaar (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Décision de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 2-6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg aux 15-17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

2.- Décision de modifier le deuxième alinéa de l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts de la Société.

3.- Décision de modifier l'article cinq (5) des statuts par la suppression pure et simple de son avant dernier alinéa.

4.- Décision de changer la date de l'assemblée générale annuelle statutaire de la Société qui se tiendra dorénavant le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures au lieu du deuxième lundi du mois d'octobre à 17.00 heures.

5.- Décision de modifier l'article huit (8) des statuts de la Société afin de refléter ledit changement de la date de la tenue des assemblées générales ordinaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 2-6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg aux 15-17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

*Deuxième résolution*

Suite à ce transfert de siège l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts de la Société lequel deuxième alinéa aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Contern, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide, en conformité avec la loi du 25 août 2006 modifiant celle modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, de modifier l'article cinq (5) des statuts par la suppression pure et simple de son avant dernier alinéa libellé comme suit:

«La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de changer la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures au lieu du deuxième lundi du mois d'octobre à 17.00 heures.

*Cinquième résolution*

Afin de refléter ledit changement de la tenue des assemblées générales ordinaires futures, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article huit (8) des statuts de la Société, lequel article huit (8) aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Diver, N. Van Schap, L. Buyl, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Relation: EAC/2007/11848. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007128660/239/77.

(070149057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

**DIAC Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 120.911.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 20 avril 2007, que:

CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED agissant pour le compte de CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II LP a transféré:

1. 2.450 (deux mille quatre cent cinquante) parts qu'elle détenait dans la Société à:

- PROCIFIC, une limited company, constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Zephyr House, Mary Street, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée au Registrar of Company Exempted sous le numéro 52445;

2. 1.410 (mille quatre cent dix) parts qu'elle détenait dans la Société à:

- HarbourVest INTERNATIONAL PRIVATE EQUITY PARTNERS V-DIRECT FUND L.P., une limited partnership constituée selon les lois des Etats-Unis, ayant son siège social au One Financial Center, 44th Floor, MA 02111 Boston, Etats-Unis, enregistrée au Secretary of State of Delaware sous le numéro 3979929;

3. 245 (deux cent quarante-cinq) parts qu'elle détenait dans la Société à:

- PARTNERS GROUP MANAGEMENT LIMITED agissant pour le compte de PARTNERS GROUP ACCESS IV, L.P., une limited partnership constituée selon les lois de Channel Islands, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, GY1 1BT, Guernsey, Channel Islands, enregistrée au Register of Guernsey sous le numéro 750;

4. 245 (deux cent quarante-cinq) parts qu'elle détenait dans la Société à:

- PARTNERS GROUP MANAGEMENT II LIMITED agissant pour le compte de PARTNERS GROUP ASIA-PACIFIC 2005, L.P., une limited partnership constituée selon les lois des Etats-Unis, ayant son siège social à Tudor House, Le

Bordage, St Peter Port, GY1 1BT Guernsey, Channel Islands, enregistrée au Secretary of State of Delaware sous le numéro 3833001.

CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED agissant pour le compte de CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II PARALLEL FUND - A, LP a transféré:

1. 473 (quatre cent soixante-treize) parts qu'elle détenait dans la Société à:
  - PROCIFIC
2. 272 (deux cent soixante-douze) parts qu'elle détenait dans la Société à:
  - HarbourVest INTERNATIONAL PRIVATE EQUITY PARTNERS V-DIRECT FUND L.P.
3. 48 (quarante-huit) parts qu'elle détenait dans la Société à:
  - PARTNERS GROUP ACCESS IV, L.P.
4. 47 (quarante-sept) parts qu'elle détenait dans la Société à:
  - PARTNERS GROUP ASIA-PACIFIC 2005, L.P.

Depuis cette date, les parts de la société sont réparties comme suit:

CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED agissant pour le compte de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) LP, (huit mille neuf cent trente-cinq) parts	8.935
CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED agissant pour le compte de CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II LP, (trente-trois mille huit cent trente-six) parts	33.836
CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED agissant pour le compte de CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM FUND (A) L.P., (huit mille huit cent quatre-vingt-douze) parts	8.892
CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED agissant pour le compte de CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II PARALLEL FUND - A, LP, (six mille cinq cent trente-quatre) parts	6.534
CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED agissant pour le compte de CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM FUND (B) L.P., (huit mille huit cent soixante-douze) parts	8.872
CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED agissant pour le compte de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) LP, (quatorze mille quatre cent vingt-trois) parts	14.423
CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED agissant pour le compte de CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM FUND (C) L.P., (neuf cent six) parts	906
CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED agissant pour le compte de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) LP, (douze mille cent quatre-vingt) parts	12.180
CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED agissant pour le compte de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) LP, (neuf mille quatre cent treize) parts	9.413
CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED agissant pour le compte de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) LP, (mille cinq cent vingt-sept) parts	1.527
PROCIFIC, (deux mille neuf cent vingt-trois) parts	2.923
HarbourVest INTERNATIONAL PRIVATE EQUITY PARTNERS V-DIRECT FUND L.P., (mille six cent quatre-vingt-deux) parts	1.682
PARTNERS GROUP MANAGEMENT LIMITED agissant pour le compte de PARTNERS GROUP ACCESS IV, L.P., (deux cent quatre-vingt-treize) parts	293
PARTNERS GROUP MANAGEMENT II LIMITED agissant pour le compte de PARTNERS GROUP ASIA-PACIFIC 2005, L.P., (deux cent quatre-vingt-douze) parts	292

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

DIAC HOLDINGS S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007128438/250/70.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05144. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

**Key Projects S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 75.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 23 octobre 2007.  
TMF CORPORATE SERVICES S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007128442/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08550. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Key Projects S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 75.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.  
TMF CORPORATE SERVICES S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007128441/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08552. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**GSC European Mezzanine Luxembourg V S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.328.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.  
TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.  
*Domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2007128440/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08649. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Centaurus Logistics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.990.

*Extrait du procès-verbal des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 6 septembre 2007*

Les Actionnaires de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

- \* Monsieur Daniel Peeters, en tant qu'Administrateur de Catégorie B de la Société avec effet immédiat;
- \* Monsieur Paul Huyghe, en tant qu'Administrateur de Catégorie B de la Société avec effet immédiat;
- \* Monsieur Philippe Van der Beken, en tant qu'Administrateur de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.
- \* Monsieur Michael O'Sullivan, en tant qu'Administrateur de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- De nommer:

- \* Madame Patricia Schon, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de Catégorie A de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013;
- \* Monsieur Michael Chidiac, résidant professionnellement au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de Catégorie B de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013;

\* Madame Martina Schumann, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de Catégorie B de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013;

- De transférer:

\* le siège social de la Société de 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

- D'accepter la démission de:

\* la société à responsabilité limitée H.R.T. REVISION de son mandat de commissaire aux comptes.

- De nommer:

\* la société anonyme C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Pour extrait analytique conforme

P. Schon

Administrateur de Catégorie A

Référence de publication: 2007128437/710/37.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05496. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

### **Glencore Finance (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 92.830.

In the year two thousand seven, on the twenty-eighth day of September.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of GLENCORE FINANCE S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated by a notarial deed, on the 17th April 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 510 of May 12, 2003.

The meeting was opened by Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing in Russange (F), being in the chair, who appointed as secretary Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (B).

The meeting elected as scrutineer Ms Sophie Theisen, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- Amendment of article 13.
- Amendment of the first paragraph of article 16.
- Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting decides to amend Article 13 of the Articles of Incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 13.** The Company is supervised by one or more statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years.

In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election. The statutory auditors are re-eligible.

Incidentally, an independent auditor («réviseur d'entreprise») may be appointed in replacement of, or supplement to, the statutory auditors in compliance with the applicable Luxembourg law.»

### Second resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of Article 16 of the Articles of Incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 16.** The board of directors or the statutory auditor(s) or the independent auditor (if the case may be) may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.»

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLENCORE FINANCE (EUROPE) S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 17 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 510 du 12 mai 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie Theisen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### Ordre du jour:

- Modification de l'article 13 des statuts.
- Modification de l'article 16 (premier paragraphe) des statuts.
- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

### Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** La surveillance des comptes de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Incidentement, un réviseur d'entreprise peut être nommé en remplacement ou en complément du commissaire aux comptes en conformité avec la loi luxembourgeoise applicable.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 16 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16. (premier paragraphe).** Le conseil d'administration ou le ou les commissaire(s) aux comptes ou (selon le cas) le réviseur d'entreprise peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, B. Tassigny, S. Theisen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, LAC/2007/29005. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007128643/220/111.

(070149022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

**Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.235.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.881.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BARRY-WEHMILLER EURO HOLDINGS S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.881 (the Company). The Company was incorporated on 16 July 2007 pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) which deed has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

1. BARRY-WEHMILLER COMPANIES, INC. a company, incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 8020 Forsyth Blvd., St. Louis, Missouri 63105, United States of America, registered under the number 00009249, hereby represented by Mr Robert Steinmetzer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in St. Louis, Missouri (USA) on 24 August 2007;

2. FLEETWOOD, INC., a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 8020 Forsyth Blvd., Clayton, Missouri 63105, United States of America, registered under the number 0035602, hereby represented by Mr Robert Steinmetzer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in St. Louis (USA) on 24 August 2007;

3. PAPER CONVERTING MACHINE Co., a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 2300 South Ashland Ave. Green Bay, Wisconsin 54304, United States of America, registered under the number P041450, hereby represented by Mr Robert Steinmetzer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in St. Louis (USA) on 24 August 2007; and

4. MARQUIP WARDUNITED, INC. a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 8020 Forsyth Blvd., Clayton, Missouri 63105, United States of America, registered under the number 00507026, hereby represented by Mr Robert Steinmetzer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in St. Louis (USA) on 24 August 2007.

The appearing party referred to under item 1. above is the current sole shareholder of the Company and is referred to hereinafter as the Shareholder.

The appearing parties referred to under item 1, 2, 3 and 4 above intervene to the present Meeting in order to subscribe to new shares to be issued by the Company (the Subscribers).

The proxies from the appearing parties, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholder holds all the 25 (twenty-five) shares of EUR 500.- (five hundred Euro) each in the share capital of the Company amounting to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro);

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Approval of the issuance by the Company's board of managers of multicurrency convertible preferred equity certificates.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of 1,222,500 (one million two hundred twenty-two thousand five hundred ( Euro) so as to set the share capital of the Company at EUR 1,235,000.- (one million two hundred thirty-five thousand ( Euro) by way of the issuance of 2,445 (two thousand four hundred forty-five) shares having a nominal value of EUR 500.- (five hundred Euro) each.

4. Intervention, subscription to and payment in full of the share capital increase specified under item 3. above by means of a contribution in kind by BARRY-WEHMILLER COMPANIES, INC., FLEETWOOD, INC., PAPER CONVERTING MACHINE Co. and MARQUIP WARDUNITED, INC.

5. Subsequent amendment of article 4 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified under items 3. and 4. above.

6. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

7. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholder represented at the Meeting considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to postpone for the time being the decision to issue by the Company's board of managers an aggregate number of 46,449 (forty-six thousand four hundred forty-nine) multicurrency convertible preferred equity certificates (the M-PECs), with a par value of EUR 500.- (five hundred Euro) to be subscribed for and paid in accordance with the terms and conditions of the M-PECs (the Terms and Conditions of M-PECs).

*Third resolution*

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 1,222,500.- (one million two hundred twenty-two thousand five hundred Euro) so as to set the share capital of the Company at EUR 1,235,000.- (one million two hundred thirty-five thousand Euro) by way of the issuance of 2,445 (two thousand four hundred forty-five) shares having a nominal value of EUR 500.- (five hundred Euro) each.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the third resolution above as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

The Subscribers, above-mentioned, represented as stated above, intervene to the present deed and hereby declare to (i) subscribe for an aggregate of 2,445 (two thousand four hundred forty-five) newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 500.- (five hundred Euro) each, for a subscription price of EUR 500.- (five hundred Euro) each, and (ii) pay them up entirely by means of a contribution in kind consisting of the following, in the proportions set out in the below table:

- 0.10 (zero point ten) shares (the central Shares) in CENTRAL BOTTLING INTERNATIONAL LIMITED, a company with registered office at Plumtree Farm Industrial Estate, Bircotes, Doncaster, South Yorkshire DN11 BEW, DN11 8EW, United Kingdom and registered under number 05197694 (Central Bottling), such CENTRAL Shares having an aggregate

fair market value of EUR 154,000.- (one hundred fifty-four thousand Euro), and representing 5 (five) per cent. of the total number of the outstanding central Shares;

- 5,000 (five thousand) A shares and 15,000 (fifteen thousand) B shares (respectively the A Europe Shares and the B Europe Shares and together the Europe Shares) in BARRY-WEHMILLER EUROPE (ST ALBANS) LIMITED, a company with registered office at Spring Valley Business Centre, Porters Wood, S.Albans, Hertfordshire, AL3 6PD, United Kingdom and registered under number 01313840 (BARRY-WEHMILLER EUROPE), such EUROPE Shares having an aggregate fair market value of EUR 252,000.- (two hundred fifty-two thousand Euro), and representing 5 (five) per cent. of the total number of the outstanding A EUROPE Shares and the B EUROPE Shares;

- 52,769.9 (fifty-two thousand seven hundred sixty-nine point nine shares (the HAYSSSEN Shares) in HAYSSSEN EUROPE LIMITED, a company with registered office at Roman Way, Fison Way Industrial Estate, Thetford, Norfolk, IP24 1 XB, United Kingdom and registered under number 03355002 (HAYSSSEN Europe), such HAYSSSEN Shares having an aggregate fair market value of EUR 94,500.- (ninety-four thousand five hundred Euro), and representing 5 (five) per cent. of the total number of the outstanding HAYSSSEN Shares;

- 869.25 (eight hundred sixty-nine point twenty-five) shares (the MAYGAR Shares) in MAGYAR UNITED PAPIRIPARI GÉPGYÁR RÉSZVÉNYTÁRSASÁG, a company with registered office at Duna u. 42, 1215 Budapest, Hungary, and registered under the number Cg.01-10-042213 (MAYGAR), such MAYGAR Shares having an aggregate fair market value of EUR 41,500 (forty-one thousand five hundred Euro), and representing 5 (five) per cent. of the total number of the outstanding MAYGAR Shares;

- 0.05 (zero point zero five) shares (the GmbH Shares) in PAPER CONVERTING MACHINE COMPANY GERMANY GmbH, a company with registered office at Dreieich, Germany and registered under the number HRB 42685 (PCMC GmbH), such GmbH Shares having an aggregate fair market value of EUR 42,500.- (forty-two thousand five hundred Euro), and representing 5 (five) per cent. of the total number of the outstanding GmbH Shares;

- 3,750 (three thousand seven hundred fifty) shares (the LIMITED Shares) in PAPER CONVERTING MACHINE COMPANY LIMITED, a company with registered office at Southway Drive, Plymouth, Devon, PL6 6EL, United Kingdom and registered under number 00745399 (PCMC LIMITED), such LIMITED Shares having an aggregate fair market value of EUR 188,000 (one hundred eighty-eight thousand Euro), and representing 5 (five) per cent. of the total number of the outstanding LIMITED Shares; and

- 1,000 (one thousand) shares (the Italian Shares) in PAPER CONVERTING MACHINE COMPANY ITALIA S.p.A, a company with registered office at Via S. Quasimodo, 57, Borgo a Mozzano (LU), fraz. Diecimo, 55020, Italy and registered under the number 01731740468 (PCMC ITALIA together with CENTRAL BOTTLING, BARRY-WEHMILLER EUROPE, HAYSSSEN EUROPE, MAYGAR, PCMC GmbH, PCMC LIMITED, the Companies), such Italian Shares having an aggregate fair market value of EUR 450,000.- (four hundred fifty thousand Euro), and representing 5 (five) per cent. of the total number of the outstanding ITALIAN Shares.

The CENTRAL Shares, the EUROPE Shares, the HAYSSSEN Shares, the MAYGAR Shares, the GmbH Shares, the LIMITED Shares, the ITALIAN Shares shall together be referred to as the Shares.

The contributions in kind of the Shares made by the Subscribers to the Company at the occasion of the present increase of the Company's share capital are detailed in the following table:

Contributor	Company's shares subscribed (par value EUR 500.-)	Consideration	Fair market value of consideration in EUR
BARRY-WEHMILLER COMPANIES, INC. . . . .	308.- 499.-	0.10 CENTRAL Shares 5,000 A EUROPE Shares and 14,999.95 B EUROPE Shares	154,000.- 249,500.-
	189.-	52,769.9 HAYSSSEN Shares	94,500.-
	1	4.25 MAYGAR Shares	500.-
FLEETWOOD, INC. . . . .	5	0.05 B EUROPE Shares	2,500.-
PAPER CONVERTING MACHINE Co. . . . .	85	0.05 GmbH Shares	42,500.-
	376	3,750 LIMITED Shares	188,000.-
	900	1,000 ITALIAN Shares	450,000.-
MARQUIP WARDUNITED, INC. . . . .	82	865 MAYGAR Shares	41,000.-
Total: . . . . .	2,445.-		1,222,500.-

Such contributions in kind in an aggregate amount of EUR 1,222,500.- (Euro) are to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The value of the said contributions has been hereby certified to the undersigned notary by the balance sheets of BARRY-WEHMILLER COMPANIES INC., FLEETWOOD, INC., PAPER CONVERTING MACHINE Co. and MARQUIP



WardUnited, INC. dated 24 August 2007 and signed for approval by the management of the Subscribers which shows that the fair market value of the Shares contributed to the Company is worth at least EUR 1,222,500.- (one million two hundred twenty-two thousand five hundred Euro).

It also results in essence from a certificate dated 24 August 2007, issued by the director of BARRY-WEHMILLER COMPANIES INC. that:

- «1. the Company is the owner of the Shares having a nominal value of GBP 1.- each, representing approximately 5 % of the UKco share capital;
2. such Shares are fully paid-up;
3. the Company is entitled to the Shares and possess the power to dispose of the Shares;
4. none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;
5. there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
6. according to English law and the articles of association of UKco, such Shares are freely transferable;
7. all formalities required in England subsequent to the contribution in kind of the Shares will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind; and
8. the Shares are worth 154,000, representing approximately 5% of the aggregate fair market value of the shares in UKco to be contributed by the Company to LUXCO.»

It being understood that the contents of the certificate referred to above reflect in essence the contents of all the certificates regarding the contribution of the Shares that were issued on 24 August 2007 by the directors of the Subscribers and by the managers of the Company (the Certificates).

The said balance sheets and the said Certificates, after having been signed *ne variatur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

All the Shares are forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that the shareholdings in the Company are as follows:

Shareholders	Shares
BARRY-WEHMILLER COMPANIES, INC. ....	1,022
FLEETWOOD, INC. INC. ....	5
PAPER CONVERTING MACHINE Co. ....	1,361
MARQUIP WardUnited, INC. ....	82
Total: .....	2,470

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 4. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,235,000.- (one million two hundred thirty-five thousand Euro) ( Euro), represented by 2,470 (two thousand four hundred seventy) shares having a nominal value of EUR 500.- (five hundred Euro) each.»

#### *Sixth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 14,500.- (fourteen thousand five hundred Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BARRY WEHMILLER EURO HOLDINGS S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.881 (la Société). La Société a été constituée le 16 juillet 2007 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Ont comparu:

1. BARRY-WEHMILLER COMPANIES, INC., une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 8020 Forsyth Blvd., St. Louis, Missouri 63105, aux Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 00009249, ci-après représentée par M. Robert Steinmetzer, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée à St. Louis, Missouri (USA) le 24 août 2007;

2. FLEETWOOD, INC., une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 8020 Forsyth Blvd., Clayton, Missouri 63105, aux Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 0035602, ci-après représentée par M. Robert Steinmetzer, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée à St. Louis (USA) le 24 août 2007;

3. PAPER CONVERTING MACHINE Co., une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2300 South Ashland Ave. Green Bay, Wisconsin 54304, aux Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro P041450, ci-après représentée par M. Robert Steinmetzer, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée à St. Louis (USA) le 24 août 2007;

4. MARQUIP WARDUNITED, INC. une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 8020 Forsyth Blvd., Clayton, Missouri 63105, aux Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 00507026, ci-après représentée par M. Robert Steinmetzer, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée à St. Louis (USA) le 24 août 2007.

La partie comparante mentionnée au point 1. ci-dessus est l'actuel associé unique de la Société et sera ci-après désignée comme l'Associé.

Les parties comparantes mentionnées aux point 1, 2, 3 et 4 ci-dessus interviennent à la présente Assemblée afin de souscrire à de nouvelles parts sociales devant être émises par la Société (les Souscripteurs).

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé détient l'ensemble des 25 (vingt-cinq) parts sociales d'une valeur de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune dans la capital social de la Société s'élevant à un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Approbation de l'émission de convertible preferred equity certificates multidevises par le conseil de gérance de la Société.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.222.500,- (un million deux cent vingt-deux mille cinq cents euros) de manière à porter le capital social actuel de la Société à un montant de EUR 1.235.000,- (un million deux cent trente-cinq mille euros) par voie de l'émission de 2.445 (deux mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune.

4. Intervention, souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 3. ci-dessus, au moyen d'un apport en nature effectué par BARRY-WEHMILLER COMPANIES, INC., FLEETWOOD, INC., PAPER CONVERTING MACHINE Co. et MARQUIP WardUnited, INC.

5. Modification consécutive de l'article 4 des Statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionnée sous les points 3. et 4. ci-dessus.

6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

7. Divers.

III. qu'après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de remettre à une date ultérieure la décision d'émettre par le conseil de gérance de la Société un nombre total de 46.449 (quarante-six mille quatre cent quarante-neuf) convertible preferred equity certificates multidevises (les M-PECs), ayant chacune une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros), devant faire l'objet d'une souscription et d'une libération conformément aux conditions applicables aux M-PECs (les Conditions applicables aux M-PECs).

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et procède à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.222.500,- (un million deux cent vingt-deux mille cinq cents euros) de manière à porter le capital social actuel de la Société à un montant de EUR 1.235.000,- (un million deux cent trente-cinq mille euros) par voie de l'émission de 2.445 (deux mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée sous la troisième résolution ci-dessus comme suit:

*Intervention - Souscription - Libération*

Les Souscripteurs susmentionnés, représentés comme indiqué ci-dessus, interviennent au présent acte et déclarent (i) souscrire à un montant de 2.445 (deux mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales nouvellement émises de la Société d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune, pour un prix de souscription de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune, et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature décrit ci-dessous, dans les proportions indiquées dans le tableau récapitulatif suivant:

- 0,10 (zéro virgule dix) parts sociales (les Parts sociales CENTRAL) dans CENTRAL BOTTLING INTERNATIONAL LIMITED, une société ayant son siège social au Plumtree Farm Industrial Estate, Bircotes, Doncaster, South Yorkshire DN11 BEW, DN11 8EW, Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 05197694 (CENTRAL Bottling), lesdites Parts sociales CENTRAL représentant une valeur du marché totale de EUR 154.000,- (cent cinquante-quatre mille euros), et représentant 5 (cinq) pourcents du nombre total de Parts sociales Central restantes;

- 5.000 (cinq mille) parts sociales A et 15.000 (quinze mille) parts sociales B (respectivement les Parts sociales A EUROPE et les Parts sociales B EUROPE, ensemble les Parts sociales EUROPE) dans BARRY-WEHMILLER EUROPE (ST ALBANS) LIMITED, une société ayant son siège social à Spring Valley Business Centre, Porters Wood, S.Albans, Hertfordshire, AL3 6PD, Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 01313840 (BARRY-WEHMILLER EUROPE), lesdites Parts sociales Europe représentant une valeur du marché totale de EUR 252.000,- (deux cent cinquante-deux mille euros), et représentant 5 (cinq) pourcents du nombre total de Parts sociales A EUROPE et de Parts sociales B EUROPE;

- 52.769,9 (cinquante-deux mille sept cent soixante-neuf virgule neuf) parts sociales (les Parts sociales HAYSSSEN) dans HAYSSSEN EUROPE LIMITED, une société ayant son siège social à Roman Way, Fison Way Industrial Estate, Thetford, Norfolk, IP24 1 XB, Royaume-Uni et immatriculée sous le numéro 03355002 (HAYSSSEN EUROPE), lesdites Parts sociales HAYSSSEN représentant une valeur du marché totale de EUR 94.500,- (quatre-vingt-quatorze mille cinq cents euros), et représentant 5 (cinq) pourcents du nombre total de Parts sociales HAYSSSEN restantes;

- 869,25 (huit cent soixante-neuf virgule vingt-cinq) parts sociales (les Parts sociales MAYGAR) dans MAGYAR UNITED PAPIRIPARI GÉPGYÁR RÉSZVÉNYTÁRSASÁG, une société ayant son siège social à Duna u. 42, 1215 Budapest, Hongrie, et immatriculée sous le numéro Cg.01-10-042213 (MAYGAR), lesdites Parts sociales MAYGAR représentant une valeur du marché totale de EUR 41.500 (quarante et un mille cinq cents euros), et représentant 5 (cinq) pourcents du nombre total de Parts sociales MAYGAR restantes;

- 0.05 (zéro virgule zéro cinq) parts sociales (les Parts sociales GmbH) dans PAPER CONVERTING MACHINE COMPANY GERMANY GmbH, une société ayant son siège social à Dreieich, Allemagne et immatriculée sous le numéro HRB 42685 (PCMC GmbH), lesdites Parts sociales GmbH représentant une valeur du marché totale de EUR 42.500,- (quarante-deux mille cinq cents euros), et représentant 5 (cinq) pourcents du nombre total de Parts sociales GmbH restantes;

- 3.750 (trois mille sept cent cinquante) parts sociales (les Parts sociales LIMITED) dans PAPER CONVERTING MACHINE COMPANY LIMITED, une société ayant son siège social à Southway Drive, Plymouth, Devon, PL6 6EL, Royaume-Uni et immatriculée sous le numéro 00745399 (PCMC LIMITED), lesdites Parts sociales LIMITED représentant une valeur du marché totale de EUR 188.000,- (cent quatre-vingt-huit mille euros), et représentant 5 (cinq) pourcents du nombre total de Parts sociales LIMITED restantes; et

- 1.000 (mille) parts sociales (les Parts sociales ITALIENNES) dans PAPER CONVERTING MACHINE COMPANY ITALIA S.p.A, une société ayant son siège social à Via S. Quasimodo, 57, Borgo a Mozzano (LU), fraz. Diecimo, 55020, Italie et immatriculés sous le numéro 01731740468 (PCMC ITALIA ensemble avec CENTRAL BOTTLING, BARRY-WEHMILLER EUROPE, HAYSSSEN EUROPE, MAYGAR, PCMC GmbH, PCMC LIMITED, Les Sociétés), les Parts sociales

ITALIENNES représentant une valeur du marché totale de EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros), et représentant 5 (cinq) pourcents du nombre total de Parts sociales Italiennes restantes.

Les Parts sociales Central, les Parts sociales Europe, les Parts sociales HAYSSSEN, les Parts sociales MAYGAR, les Parts sociales GmbH, les Parts sociales LIMITED, les Parts sociales ITALIENNES seront collectivement désignées comme les Parts sociales.

Les apports en nature des Parts sociales effectués par les Souscripteurs à la Société à l'occasion de la présente augmentation de capital sont reproduits dans le tableau ci-dessous:

Souscripteur	Parts sociales de la Société souscrites (valeur nominale EUR 500,-)	Montant	Valeur du marché correspondant au montant en EUR
BARRY-WEHMILLER COMPANIES, INC. . . . .	308,-	0,10 Parts sociales CENTRAL	154.000,-
	499,-	5.000 Parts sociales A EUROPE et 14.999,95 Parts sociales B EUROPE	249.500,-
	189,-	52.769,9 Parts sociales HAYSSSEN	94.500,-
	1,-	4,25 Parts sociales MAYGAR	500,-
FLEETWOOD, INC. . . . .	5,-	0,05 Parts sociales B EUROPE	2.500,-
PAPER CONVERTING MACHINE Co. . . . .	85,-	0,05 Parts sociales GmbH	42.500,-
	376,-	3.750 Parts sociales LIMITED	188.000,-
	900,-	1.000 Parts sociales ITALIENNES	450.000,-
MARQUIP WARDUNITED, INC. . . . .	82,-	865 Parts sociales MAYGAR	41.000,-
Total: . . . . .	2.445,-		1.222.500,-

Lesdits apports en nature pour un montant total de EUR 1.222.500,- (un million deux cent vingt-deux mille cinq cents euros) devront être alloués au compte de capital social nominal de la Société.

La valeur desdits apports en nature a été attestée au notaire instrumentaire au moyen des bilans de BARRY-WEHMILLER COMPANIES INC., FLEETWOOD, INC., PAPER CONVERTING MACHINE Co. et MARQUIP WardUnited, INC. à la date du 24 août 2007, signés pour approbation par les organes de direction des Souscripteurs, indiquant que les valeurs du marché des Parts sociales ainsi apportées à la Société représentent un montant minimum de EUR 1.222.500,- (un million deux cent vingt-deux mille cinq cents euros).

Il résulte également en essence d'un certificat daté du 24 août 2007 émis par l'administrateur de BARRY-WEHMILLER COMPANIES INC. que:

- «1. la Société est propriétaire des Parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1,- chacune, représentant approximativement 5 % du capital social de UKco ;
2. lesdites Parts sociales ont été entièrement libérées;
3. la Société peut prétendre auxdites Parts sociales et possède le pouvoir d'en disposer;
4. aucune desdites Parts sociales ne fait l'objet d'un gage ou d'un droit de jouissance, il n'existe aucun droit de gage ou de droit de jouissance sur les Parts sociales et les Parts sociales ne font l'objet d'aucune saisie;
5. il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de se voir attribuer une ou plusieurs Parts sociales;
6. conformément au droit anglais et aux statuts de UKco, lesdites Parts sociales sont librement cessibles;
7. toutes les formalités afférentes à cet apport en nature des Parts sociales seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié d'augmentation de capital attestant dudit apport en nature; et
8. les Parts sociales sont estimées à 154.000,-, représentant approximativement 5% de la valeur du marché totale des parts sociales dans UKco devant être apportées par la Société à LUXCO.»

Etant entendu que le contenu du certificat susmentionné reflète en essence le contenu de tous les certificats concernant l'apport des Parts sociales émises le 24 août 2007 par les administrateurs des Souscripteurs et par les gérants de la Société (les Certificats).

Lesdits bilans et lesdits Certificats, après avoir été signés ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'ensemble des Parts sociales est par conséquent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire.

Par conséquent, l'Assemblée décide d'acter que l'actionnariat de la Société est le suivant:

Associés	Nombre de parts sociales
BARRY-WEHMILLER COMPANIES, INC. . . . .	1.022

FLEETWOOD, INC. INC. ....	5
PAPER CONVERTING MACHINE Co. ....	1.361
MARQUIP WardUnited, INC. ....	82
Total: .....	2.470

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.235.000,- (un million deux cent trente-cinq mille euros) représentée par 2.470 (deux mille quatre cent soixante-dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune.»

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité y relative (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

*Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 14.500,- (quatorze mille cinq cents Euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: R. Steinmetzer, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, LAC/2007/24809. — Reçu 12.225 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007129300/5770/403.

(070149693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

**Alpha Business S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 52.256.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPHA BUSINESS S.A.

F. Dumont / A. Renard

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007128464/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08628. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070147698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

**Ottofin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 117.579.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

OTTOFIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2007128445/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04717. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Fedro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.683.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FEDRO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007128443/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04730. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Ailongam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.800.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007128503/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08303. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**GSC European Mezzanine Luxembourg VI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.321.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007128436/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08620. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**GSC European Mezzanine Luxembourg VII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.322.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 18 octobre 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007128428/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08674. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070147888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

**Gemaco, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3961 Ehlinge-sur-Mess, 51, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 124.206.

L'an deux mille sept, le dix octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Gérard Scheuer, indépendant, né à Luxembourg, le 23 mars 1962, demeurant à L-4981 Reckange-sur-Mess, 58, rue de la Montée,

détenteur de cinquante (50) parts sociales.

2.- Monsieur Frank Mannes, maître-électricien, né à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 1965, demeurant à L-3765 Tétange, 24, op der Knupp,

détenteur de cinquante (50) parts sociales.

Les comparants préqualifiés, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée GEMACO, s. à r.l. (numéro d'identité 2007 24 03 194), avec siège social à L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 124.206, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 janvier 2007, publié au Mémorial C, numéro 603 du 13 avril 2007,

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*I.- Cession de parts sociales*

Monsieur Gérard Scheuer, préqualifié sub 1.-, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la prédite société GEMACO, s. à r.l., à Monsieur Frank Mannes, préqualifié sub 2.-, qui accepte.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Le cessionnaire participera aux bénéfices et pertes à partir de ce jour.

Le cédant sera désormais libre de toutes dettes et obligations tant envers la société GEMACO, s. à r.l. qu'envers la société à responsabilité limitée ELECTRICITE SCHEUER, s.à r.l., ayant son siège social à L-3961 Ehlinge-sur-Mess, 51, rue des Trois Cantons, dont la totalité des parts sociales est détenue par la susdite société GEMACO, s.à r.l.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Après la prédite cession, les parts sociales appartiennent pour la totalité à Monsieur Frank Mannes, préqualifié.

*II.- Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite Monsieur Frank Mannes, seul associé de la société GEMACO, s.à r.l., a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération, à L-3961 Ehlinge-sur-Mess, 51, rue des Trois Cantons.

En conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège de la société est établi à Ehlinge-sur-Mess.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Gérard Scheuer, préqualifié, de ses fonctions de gérant de la société et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.

La société est désormais valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique, Monsieur Frank Mannes, préqualifié.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Scheuer, F. Mannes, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 17 octobre 2007. Relation: CAP/2007/2644. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ney.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 octobre 2007

A. Weber.

Référence de publication: 2007128664/236/56.

(070148917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

### **Endurance Real Estate Management Company S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.344.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of September.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the ENDURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY S.A., a Luxembourg public limited company («société anonyme»), having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-105.344, incorporated pursuant to a notarial deed dated 17 December 2004, published in the Mémorial C, number 71, on 26 January 2005 (the «Company»).

The extraordinary general meeting was opened at 11.30 a.m. and was presided by Mrs Corinne Lamesch, avocat à la Cour, residing in Luxembourg who appointed as secretary Mr Julien Ganty, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Ms Elke Leenders, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the extraordinary general meeting is as follows:

1. Amendment of the definitions section, so that it is worded as follows:

«The following terms shall have the meaning as set out hereafter whenever used herein with initial capital letters:

«Articles» means the present articles of incorporation;

«Business Day» means a day on which banks are open for business in Luxembourg and London;

«Director» means a director appointed to the Management Company Board in accordance with these Articles or as the case may be a member of the Management Company Board;

«EU» means the member states comprised in the European Union from time to time, being currently Austria, Belgium, Bulgaria, Cyprus, Czech Republic, Denmark, Estonia, Finland, France, Germany, Greece, Ireland, Italy, Latvia, Lithuania, Luxembourg, Malta, Poland, Portugal, Romania, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden, The Netherlands and the United Kingdom;

«Euro» or «EUR» means the lawful currency of the EU member states that have adopted the single currency in accordance with the Treaty establishing the European Community as amended by the Treaty on European Union and as amended by the Treaty of Amsterdam;

«Fund» means «THE ENDURANCE REAL ESTATE FUND», Luxembourg fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé;

«Management Company Board» means the board of directors of the Management Company;

«Management Regulations» means the current version of the management regulations governing the Fund;

«Share(s)» means the shares issued by the Management Company and any shares issued in exchange for those shares or by way of conversion or reclassification, and any shares representing or deriving from those shares as a result of any increases in or reorganization or variation of the capital of the Management Company;

«Shareholder» means the holder of Share;

«Subsidiary» means any company or entity (other than a Wholly Owned Subsidiary) in which the Fund has more than fifty per cent (50%) ownership interest; and

«Wholly Owned Subsidiary» means any company or entity in which the Fund has one hundred per cent (100%) ownership interest, except that where applicable law or regulations do not permit the Fund to hold such one hundred

per cent (100%) interest, «Wholly Owned Subsidiary» shall mean any company or entity in which the Fund holds the highest participation permitted under such law or regulations.».

2. Amendment of article 2, so that it is worded as follows:

«The exclusive purpose of the Management Company is the creation, administration and management of «THE ENDURANCE REAL ESTATE FUND», a mutual investment fund (fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»), and the issuance of statements of confirmation evidencing undivided co-ownership interests in the Fund.

The Management Company shall carry out any activity in connection with the management, administration and/or promotion of the Fund (including its directly and indirectly held Subsidiaries and Wholly Owned Subsidiaries). It may, on behalf of the Fund, enter into any agreement, contract, purchase, sale or, exchange and deliver any security or real estate asset, proceed with any registration and/or transfer in its name on behalf of the Fund and/or holders of units in the Fund, all right and privilege, especially all voting right attached to the securities constituting the assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Management Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the Luxembourg law dated 13 February 2007 concerning specialised investment funds, as amended from time to time and acting in accordance with chapter 14 of the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investments, as amended from time to time.».

3. Amendment of article 4, so that it is worded as follows:

«The registered office of the Management Company is established in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Management Company Board.

In the event that the Management Company Board determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Management Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Management Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a Luxembourg company.».

4. Amendment of article 10, so that it is worded as follows:

«The Management Company Board shall choose from among its members a chairman.

The chairman shall preside at all meetings of the Management Company Board but in his absence or incapacity to act, the Directors present may appoint anyone of their number to act as chairman for the purposes of the meeting.

The Management Company Board may also choose a secretary, who does not need be a Director and who shall be responsible for drafting the minutes of the meetings of the Management Company Board and of the Shareholders.

The Management Company Board may from time to time appoint officers of the Management Company, including a managing director, a general manager and any assistant managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Management Company. Officers need not to be Directors or Shareholders. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the Management Company Board.

The Management Company Board shall meet upon call by the chairman, or any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, shall be given to all Directors at least 5 Business Days prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Management Company Board.

Any Director may act at any meeting of the Management Company Board by appointing, in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission, another Director as his proxy.

Any Director who is not physically present at the location of a meeting may participate in such a meeting of the Management Company Board by remote conference facility or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Management Company Board can deliberate or act validly only if at least two Directors are present or represented at a meeting of the Management Company Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented.

Resolutions signed by all Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, telegrams, facsimile or e-mail transmissions.

The minutes of any meeting of the Management Company Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by any two Directors.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by any two Directors or by a Director together with the secretary or the alternate secretary.»

5. Amendment of article 12, so that it is worded as follows:

«The Management Company Board shall be bound by the joint signature of any two Directors, or by the individual signature of the managing director or by the individual signature of an officer or any person(s) to whom such signatory authority has been delegated by the Management Company Board.»

6. Amendment of article 14, so that it is worded as follows:

«No contract or other transaction which the Management Company and any other company or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Management Company is interested in such other company or firm by a relation, or is a director, officer or employee of such other company or legal entity, provided that the Management Company obliges itself to never knowingly sell or lend assets of the Fund to any of its Directors or officers or any company or firm controlled by them.

In the event that any Director or officer of the Management Company may have any personal interest in any contract or transaction of the Management Company other than that arising out of the fact that he is a director, officer or employee or holder of shares or other interests of the counterparty, such Director or officer shall make known to the Management Company Board such personal interest and shall not consider or vote upon any such contract or transaction. Such contract or transaction, and such Director's or officer's personal interest therein, shall be reported to the next following meeting of Shareholders.»

7. Amendment of article 20, so that it is worded as follows:

«These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the respect of the quorum and majority requirements provided for by Luxembourg law.»

8. Amendment of article 21, so that it is worded as follows:

«All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 (as amended from time to time) on commercial companies, the law of 13 February 2007 on specialised investment funds (as amended from time to time) and the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investments (as amended from time to time).»

9. Entry into force of the above resolutions

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting deliberated and adopted the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The extraordinary general meeting resolves to amend the definitions section, so that it is worded as follows:

«The following terms shall have the meaning as set out hereafter whenever used herein with initial capital letters:

«Articles» means the present articles of incorporation;

«Business Day» means a day on which banks are open for business in Luxembourg and London;

«Director» means a director appointed to the Management Company Board in accordance with these Articles or as the case may be a member of the Management Company Board;

«EU» means the member states comprised in the European Union from time to time, being currently Austria, Belgium, Bulgaria, Cyprus, Czech Republic, Denmark, Estonia, Finland, France, Germany, Greece, Ireland, Italy, Latvia, Lithuania, Luxembourg, Malta, Poland, Portugal, Romania, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden, The Netherlands and the United Kingdom;

«Euro» or «EUR» means the lawful currency of the EU that have adopted the single currency in accordance with the Treaty establishing the European Community as amended by the Treaty on European Union and as amended by the Treaty of Amsterdam;

«Fund» means «THE ENDURANCE REAL ESTATE FUND», Luxembourg fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé;

«Management Company Board» means the board of directors of the Management Company;

«Management Regulations» means the current version of the management regulations governing the Fund;

«Share(s)» means the Shares issued by the Management Company and any shares issued in exchange for those shares or by way of conversion or reclassification, and any shares representing or deriving from those shares as a result of any increases in or reorganization or variation of the capital of the Management Company;

«Shareholder» means the holder of Share;

«Subsidiary» means any company or entity (other than a Wholly Owned Subsidiary) in which the Fund has more than fifty per cent (50%) ownership interest; and

«Wholly Owned Subsidiary» means any company or entity in which the Fund has one hundred per cent (100%) ownership interest, except that where applicable law or regulations do not permit the Fund to hold such one hundred per cent (100%) interest, «Wholly Owned Subsidiary» shall mean any company or entity in which the Fund holds the highest participation permitted under such law or regulations.».

#### *Second resolution*

The extraordinary general meeting resolves to amend article 2 of the articles of incorporation, so that it is worded as follows:

«The exclusive purpose of the Management Company is the creation, administration and management of «THE ENDURANCE REAL ESTATE FUND», a mutual investment fund (fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»), and the issuance of statements of confirmation evidencing undivided co-ownership interests in the Fund.

The Management Company shall carry out any activity in connection with the management, administration and/or promotion of the Fund (including its directly and indirectly held Subsidiaries and Wholly Owned Subsidiaries). It may, on behalf of the Fund, enter into any agreement, contract, purchase, sale or, exchange and deliver any security or real estate asset, proceed with any registration and/or transfer in its name on behalf of the Fund and/or holders of units in the Fund, all right and privilege, especially all voting right attached to the securities constituting the assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Management Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the Luxembourg law dated 13 February 2007 concerning specialised investment funds, as amended from time to time and acting in accordance with chapter 14 of the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investments, as amended from time to time.».

#### *Third resolution*

The extraordinary general meeting resolves to amend article 4 of the articles of incorporation, so that it is worded as follows:

«The registered office of the Management Company is established in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Management Company Board.

In the event that the Management Company Board determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Management Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Management Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a Luxembourg company.».

#### *Fourth resolution*

The extraordinary general meeting resolves to amend article 10 of the articles of incorporation, so that it is worded as follows:

«The Management Company Board shall choose from among its members a chairman.

The chairman shall preside at all meetings of the Management Company Board but in his absence or incapacity to act, the Directors present may appoint anyone of their number to act as chairman for the purposes of the meeting.

The Management Company Board may also choose a secretary, who does not need be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Management Company Board and of the Shareholders.

The Management Company Board may from time to time appoint officers of the Management Company, including a managing director, a general manager and any assistant managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Management Company. Officers need not to be Directors or Shareholders of the Management Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the Management Company Board.

The Management Company Board shall meet upon call by the chairman, or any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, shall be given to all Directors at least 5 Business Days prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Management Company Board.

Any Director may act at any meeting of the Management Company Board by appointing, in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission, another Director as his proxy.

Any Director who is not physically present at the location of a meeting may participate in such a meeting of the Management Company Board by remote conference facility or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Management Company Board can deliberate or act validly only if at least two Directors are present or represented at a meeting of the Management Company Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented.

Resolutions signed by all Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, telegrams, facsimile or e-mail transmissions.

The minutes of any meeting of the Management Company Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by any two Directors.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by any two Directors or by a Director together with the secretary or the alternate secretary.».

#### *Fifth resolution*

The extraordinary general meeting resolves to amend article 12 of the articles of incorporation, so that it is worded as follows:

«The Management Company Board shall be bound by the joint signature of any two Directors, or by the individual signature of the managing director or by the individual signature of an officer or any person(s) to whom such signatory authority has been delegated by the Management Company Board.».

#### *Sixth resolution*

The extraordinary general meeting resolves to amend article 14 of the articles of incorporation, so that it is worded as follows:

«No contract or other transaction which the Management Company and any other company or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Management Company is interested in such other company or firm by a relation, or is a director, officer or employee of such other company or legal entity, provided that the Management Company obliges itself to never knowingly sell or lend assets of the Fund to any of its Directors or officers or any company or firm controlled by them.

In the event that any Director or officer of the Management Company may have any personal interest in any contract or transaction of the Management Company other than that arising out of the fact that he is a Director, officer or employee or holder of shares or other interests of the counter-party, such Director or officer shall make known to the Management Company Board such personal interest and shall not consider or vote upon any such contract or transaction. Such contract or transaction, and such Director's or officer's personal interest therein, shall be reported to the next following meeting of Shareholders.».

#### *Seventh resolution*

The extraordinary general meeting resolves to amend article 20 of the articles of incorporation, so that it is worded as follows:

«These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the respect of the quorum and majority requirements provided for by Luxembourg law.».

#### *Eight resolution*

The extraordinary general meeting resolves to amend article 21 of the articles of incorporation, so that it is worded as follows:

«All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 (as amended from time to time) on commercial companies, the law of 13 February 2007 on specialised investment funds (as amended from time to time) and the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investments (as amended from time to time).».

#### *Ninth resolution*

The extraordinary general meeting resolves that the above resolutions shall enter into force as of the date of this extraordinary general meeting, except that the third resolution shall enter into force as of 1st October 2007.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately two thousand Euro (EUR 2,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the members of the bureau of the extraordinary general meeting signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation of the preceding text:**

L'an deux mille sept, le douze septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ENDURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 105.344, constituée suivant acte notarié du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 71, en date du 26 janvier 2005 (la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à onze heures et demie, présidée par Madame Corinne Lamesch, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Julien Ganty, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Madame Elke Leenders, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Modification de la section des définitions, afin qu'elle soit formulée comme suit:

«Les termes suivants ont la signification indiquée ci-dessous dès lors qu'ils apparaissent dans le texte avec leur première lettre en caractère majuscule:

«Statuts» désigne les présents statuts;

«Jour Ouvrable» désigne tout jour de la semaine au cours duquel les banques au Luxembourg et à Londres sont ouvertes pour les opérations courantes;

«Administrateur» désigne un administrateur nommé au Conseil d'Administration de la Société de Gestion conformément aux présents statuts ou, si cela peut être le cas, un membre du Conseil d'Administration de la Société de Gestion;

«UE» désigne les Etats membres de l'Union Européenne, à savoir actuellement l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la République Tchèque, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne, la Suède les Pays-Bas, et le Royaume-Uni;

«Euro» or «EUR» désigne la monnaie ayant cours légal dans les états membres de l' UE qui ont adopté la monnaie unique conformément au Traité instituant la Communauté Européenne tel qu'amendé par le Traité sur l'Union Européenne et par le Traité d'Amsterdam;

«Fond» désigne «ENDURANCE REAL ESTATE FUND», un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois;

«Conseil d'Administration de la Société de Gestion» désigne le conseil d'administration de la Société de Gestion;

«Règlement de Gestion» désigne la version actuelle règlement de gestion qui régit le Fonds;

«Action(s)» désigne les actions émises par la Société de Gestion ainsi que toutes les actions émises en échange de ces actions ou par voie de conversion ou de reclassement et toutes les actions représentant ou dérivées de ces actions suite à une augmentation, une réorganisation ou une variation du capital de la Société de Gestion;

«Actionnaire» désigne le titulaire d'Actions;

«Filiale» désigne toute société ou entité (autre qu'une filiale à 100%) dans laquelle le Fonds détient plus que cinquante pourcent (50%) des parts; et

«Filiale à 100%» désigne toute société ou entité dans laquelle le Fonds détient cent pourcent (100%) des parts, à l'exception des cas dans lesquels la loi ou la réglementation applicable n'autorise pas le Fonds à détenir cent pourcent des parts, dans quel cas «Filiale à 100%» désigne toute société ou entité dans laquelle le Fonds détient la participation maximale autorisée par cette loi ou réglementation.»

2. Modification de l'article 2, afin qu'il soit formulé comme suit:

«L'objet exclusif de la Société de Gestion est la création, l'administration et la gestion de «THE ENDURANCE REAL ESTATE FUND», un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé, régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds») et l'émission de confirmations prouvant la copropriété indivise des intérêts dans le Fonds.

La Société de Gestion exerce toutes activités en relation avec la gestion, l'administration et la promotion du Fonds (y inclus les Filiales et Filiales à 100%). Elle peut, pour compte du Fonds, conclure tout accord, contrat, acheter, vendre, échanger et délivrer toute valeur mobilière ou actif immobilier, procéder à tout inscription et transfert en son nom, pour le compte du Fonds et des titulaires de parts du Fonds, exercer tout droit et privilège, en particulier tous les droits de

vote attachés aux titres constituant les actifs du Fonds. Les pouvoirs qui précèdent ne sont pas exhaustifs mais seulement déclaratoires.

La Société de Gestion peut exercer toutes les activités réputées utiles pour l'accomplissement de son objet social, dès lors qu'elle reste dans les limites de la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée de temps en temps et agissant conformément au chapitre 14 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.».

3. Modification de l'article 4, afin qu'il soit formulé comme suit:

«Le siège social de la Société de Gestion est établi dans Capellen, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger, sur décision du Conseil d'Administration de la Société de Gestion.

Dans le cas où le Conseil d'Administration de la Société de Gestion décide que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, événements qui interféreraient avec les activités normales de la Société de Gestion à son siège social ou avec sa capacité à communiquer facilement avec des personnes situées à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société de Gestion, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.».

4. Modification de l'article 10, afin qu'il soit formulé comme suit:

«Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion élit un président parmi ses membres.

Le président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration de la Société de Gestion mais, en cas d'absence ou d'incapacité à agir de sa part, les Administrateurs présents peuvent désigner l'un d'entre eux pour agir comme président aux fins de cette réunion.

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion peut également élire un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un Administrateur et qui sera responsable de rédiger les minutes des réunions du Conseil d'Administration de la Société de Gestion et des assemblées des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion peut périodiquement élire des agents de la Société de Gestion, en ce compris un administrateur délégué, un directeur général, et autant de sous-directeurs et d'autres agents nécessaires à l'exploitation et à la gestion de la Société de Gestion. Les agents ne doivent pas nécessairement être des Administrateurs ou des Actionnaires. Les agents nommés disposent, sauf disposition contraire dans les statuts, de tous les pouvoirs et obligations qui leurs sont confiés par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion.

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion se réunit sur la convocation du président ou de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation à la réunion.

Un avis de convocation écrit, contenant un agenda qui fixe l'ordre du jour de la réunion, sera remis à tous les Administrateurs au moins 5 Jours Ouvrables avant le début de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence est précisée dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être passé outre cet avis de convocation avec le consentement par écrit ou transmis par télégramme, fac-similé ou e-mail de chaque Administrateur. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux lieux et places mentionnées dans un échéancier préalablement adopté par décision du Conseil d'Administration de la Société de Gestion.

Un Administrateur peut participer activement à toute réunion du Conseil d'Administration de la Société de Gestion en désignant, par écrit ou par télégramme, fac-similé ou e-mail, un autre Administrateur comme son mandataire.

Un Administrateur qui n'est pas présent physiquement au lieu où se tient la réunion peut cependant prendre part à une telle réunion du Conseil d'Administration de la Société de Gestion par le biais d'un système de conférence à distance ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre. En outre, participer à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion ne délibère et n'agit valablement que si au moins deux Administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les Administrateurs seront aussi valides et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies d'une résolution unique et peuvent être prouvées par lettres, télégrammes, fac-similé ou e-mail.

Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil d'Administration de la Société de Gestion sont signés par le président ou, en son absence, par un président pro tempore qui préside la réunion en question ou encore par deux Administrateurs.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produites dans le cadre de procédures judiciaires ou par ailleurs, sont signés par le président ou par deux Administrateurs ou encore par un Administrateur et le secrétaire ou le secrétaire suppléant.».

5. Modification de l'article 12, afin qu'il soit formulé comme suit:

«Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion est engagé par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle d'un agent ou de toute autre personne à laquelle ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion.».

6. Modification de l'article 14, afin qu'il soit formulé comme suit:

«Aucun contrat ou autre engagement que la Société de Gestion pourrait conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou des agents de la Société de Gestion ne détient par un intérêt dans cette autre société ou firme, ou est un administrateur, agent ou employé, à condition que la Société de Gestion s'engage à ne jamais vendre ou louer sciemment des actifs du Fonds à l'un de ses administrateurs ou agents ou encore à une société ou firme contrôlée par ceux-ci.

Dans l'hypothèse où un Administrateur ou un agent de la Société de Gestion puisse avoir un intérêt personnel dans tout contrat ou transaction de la Société de Gestion, autre que celui provenant du fait qu'il est administrateur, agent, employé ou titulaire d'actions ou d'autres intérêts dans la contrepartie, cet Administrateur ou cet agent doit porter à la connaissance de la Société de Gestion l'existence cet intérêt personnel et doit s'abstenir de prendre part à la discussion ou au vote concernant un tel contrat ou une telle transaction. Un tel contrat ou une telle transaction, ainsi que l'intérêt personnel qu'un Administrateur ou un agent pourrait y avoir, est rapporté à la prochaine assemblée des Actionnaires.».

7. Modification de l'article 20, afin qu'il soit formulé comme suit:

«Les présents Statuts peuvent être modifiés périodiquement par une assemblée des Actionnaires, sous réserve du respect des conditions de quorum et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise.».

8. Modification de l'article 21, afin qu'il soit formulé comme suit:

«Toutes les matières non régies par les présents Statuts sont déterminées conformément à la loi du 10 août 1915 (telle que modifiée de temps en temps) sur les sociétés commerciales et la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (telle que modifiée de temps en temps) et la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif (telle que modifiée de temps en temps).».

9. Entré en vigueur des résolutions sus-mentionnées

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, l'assemblée générale extraordinaire a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la section des définitions afin qu'il soit formulé comme suit:

«Les termes suivants ont la signification indiquée ci-dessous dès lors qu'ils apparaissent dans le texte avec leur première lettre en caractère majuscule:

«Statuts» désigne les présents statuts;

«Jour Ouvrable» désigne tout jour de la semaine au cours duquel les banques au Luxembourg et à Londres sont ouvertes pour les opérations courantes;

«Administrateur» désigne un administrateur nommé au Conseil d'Administration de la Société de Gestion conformément aux présents statuts ou, si cela peut être le cas, un membre du Conseil d'Administration de la Société de Gestion;

«UE» désigne les Etats membres de l'Union Européenne, à savoir actuellement l'Autriche, la Belgique, Chypre, la République Tchèque, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne, la Suède les Pays-Bas, et le Royaume-Uni;

«Euro» or «EUR» désigne la monnaie ayant cours légal des UE qui ont adopté la monnaie unique conformément au Traité instituant la Communauté Européenne tel qu'amendé par le Traité sur l'Union Européenne et par le Traité d'Amsterdam;

«Fond» désigne «ENDURANCE REAL ESTATE FUND», fonds commun de placement de Luxembourg - fonds d'investissement spécialisé;

«Conseil d'Administration de la Société de Gestion» désigne le conseil d'administration de la Société de Gestion;

«Règlement de Gestion» désigne le règlement de gestion qui régit le Fonds;

«Action(s)» désigne les Actions émises par la Société de Gestion ainsi que toutes les actions émises en échange de ces actions ou par voie de conversion ou de reclassement et toutes les actions représentant ou dérivées de ces actions suite à une augmentation, une réorganisation ou une variation du capital de la Société de Gestion;

«Actionnaire» désigne le titulaire d'Actions;

«Filiale» désigne toute société ou entité (autre qu'une filiale à 100%) dans laquelle le Fonds détient plus que cinquante pourcent (50%) des parts; et

«Filiale à 100%» désigne toute société ou entité dans laquelle le Fonds détient cent pourcent (100%) des parts, à l'exception des Fonds dont la loi ou la réglementation applicable n'autorise pas le Fonds à détenir cent pourcent des parts dans quel cas «Filiale à 100%» désigne toute société ou entité dans laquelle le Fonds détient la participation maximale autorisée par cette loi ou réglementation.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts afin qu'il soit formulé comme suit:

«L'objet exclusif de la Société de Gestion est la création, l'administration et la gestion de «THE ENDURANCE REAL ESTATE FUND», un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds») et l'émission de confirmations prouvant la copropriété indivise des intérêts dans le Fonds.

La Société de Gestion exerce toutes activités en relation avec la gestion, l'administration et la promotion du Fonds (y inclus les Filiales et Filiales à 100%). Elle peut, pour compte du Fonds, conclure tout accord, contrat, acheter, vendre ou échanger et délivrer toute valeur mobilière ou actif immobilier, procéder à tout inscription et transfert en son nom, pour le compte du Fonds et des titulaires de parts du Fonds, exercer tout droit et privilège, en particulier tous les droits de vote attachés aux titres constituant les actifs du Fonds. Les pouvoirs qui précèdent ne sont pas exhaustifs mais seulement déclaratoires.

La Société de Gestion peut exercer toutes les activités réputées utiles pour l'accomplissement de son objet social, dès lors qu'elle reste dans les limites de la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle qu'amendée et agissant conformément au chapitre 14 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts afin qu'il soit formulé comme suit:

«Le siège social de la Société de Gestion est établi au Capellen, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger sur décision du Conseil d'Administration de la Société de Gestion.

Dans le cas où le Conseil d'Administration de la Société de Gestion décide que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, événements qui interféreraient avec les activités normales de la Société de Gestion à son siège social ou avec sa capacité à communiquer facilement avec des personnes situées à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société de Gestion, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 10 des statuts afin qu'il soit formulé comme suit:

«Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion élit un président parmi ses membres.

Le président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration de la Société de Gestion mais, en cas d'absence ou d'incapacité à agir de sa part, les Administrateurs présents peuvent désigner l'un d'entre eux pour agir comme président aux fins de cette réunion.

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion peut également élire un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un Administrateur et qui sera responsable de conserver les minutes des réunions du Conseil d'Administration de la Société de Gestion et des assemblées des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion peut périodiquement élire des agents de la Société de Gestion, en ce compris un administrateur délégué, un directeur général, et autant de sous-directeurs et d'autres agents que nécessaires à l'exploitation et à la gestion de la Société de Gestion. Les agents ne doivent pas nécessairement être des Administrateurs ou des Actionnaires de la Société de Gestion. Les agents nommés disposent, sauf disposition contraire dans les statuts, de tous les pouvoirs et obligations qui leurs sont confiés par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion.

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation à la réunion.

Un avis de convocation écrit, contenant un agenda qui fixe l'ordre du jour de la réunion, sera remis à tous les Administrateurs au moins 5 Jours Ouvrables avant le début de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence est précisée dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être passé outre cet avis de convocation avec le consentement par écrit ou transmis par télégramme, fac-similé ou e-mail de chaque Administrateur. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux lieux et places mentionnées dans un échéancier préalablement adopté par décision du Conseil d'Administration de la Société de Gestion.

Un Administrateur peut participer activement à toute réunion du Conseil d'Administration de la Société de Gestion en désignant, par écrit ou par télégramme, fac-similé ou encore e-mail, un autre Administrateur comme son mandataire.

Un Administrateur qui n'est pas présent physiquement au lieu où se tient la réunion peut cependant prendre part à une telle réunion du Conseil d'Administration de la Société de Gestion par le biais d'un système de conférence à distance

ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre. En outre, participer à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion ne délibère et n'agit valablement que si au moins deux Administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les Administrateurs seront aussi valides et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies d'une résolution unique et peuvent être prouvées par lettres, télégrammes, fac-similé ou e-mail.

Les minutes de chaque réunion du Conseil d'Administration de la Société de Gestion sont signées par le président ou, en son absence, par un président pro tempore qui préside la réunion en question ou encore par deux Administrateurs.

Les copies ou extraits de ces minutes, qui peuvent être produites dans le cadre de procédures judiciaires ou par ailleurs, sont signées par le président ou par deux Administrateurs ou encore par un Administrateur et le secrétaire ou le secrétaire suppléant.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 12 des statuts afin qu'il soit formulé comme suit:

«Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion est engagé par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle d'un agent ou de toute autre personne à laquelle ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 14 des statuts afin qu'il soit formulé comme suit:

«Aucun contrat ou autre engagement que la Société de Gestion pourrait conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou des agents de la Société de Gestion ne détient par l'intermédiaire d'un parent un intérêt dans cette autre société ou firme, ou est un administrateur, agent ou employé de telle autre société ou entité légale, à condition que la Société de Gestion s'engage à ne jamais vendre ou louer sciemment des actifs du Fonds à l'un de ses administrateurs ou agents ou encore à une société ou firme contrôlée par celui-ci.

Dans l'hypothèse où un Administrateur ou un agent de la Société de Gestion puisse avoir un intérêt personnel dans tout contrat ou transaction de la Société de Gestion, autre que celui provenant du fait qu'il est Administrateur, agent, employé ou titulaire d'Actions ou d'autres intérêts dans la contrepartie, cet Administrateur ou cet agent doit porter à la connaissance de la Société de Gestion l'existence de cet intérêt personnel et doit s'abstenir de prendre part à la discussion ou au vote concernant un tel contrat ou une telle transaction. Un tel contrat ou une telle transaction, ainsi que l'intérêt personnel qu'un Administrateur ou un agent pourrait y avoir, est rapporté dès la prochaine assemblée des Actionnaires.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 20 des statuts afin qu'il soit formulé comme suit:

«Les présents Statuts peuvent être modifiés périodiquement par une assemblée des Actionnaires, sous réserve du respect des conditions de quorum et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise.»

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 21 des statuts afin qu'il soit formulé comme suit:

«Toutes les matières non régies par les présents Statuts sont déterminées conformément à la loi du 10 août 1915 (telle qu'amendée) sur les sociétés commerciales et la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (telle qu'amendée) et la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif (telle qu'amendée).»

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide que les résolutions ci-dessus prendront effet à compter de la présente assemblée générale extraordinaire, sauf que la troisième résolution prendra effet au 1<sup>er</sup> octobre 2007.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, les membres du bureau de l'assemblée générale extraordinaire ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Lamesch, J. Ganty, E. Leenders, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, LAC/2007/26932. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007128645/220/562.

(070149103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

---

**GSC European Mezzanine Luxembourg V S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.328.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007128439/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08665. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**GSC European Mezzanine Luxembourg VII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.322.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007128426/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08672. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Hopea Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.231.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

HOPEA INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007128423/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04780. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---



**GSC European Mezzanine Luxembourg VIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.095.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2007128425/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08674. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070147885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Square One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.981.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SQUARE ONE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007128421/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04771. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070147908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Remida Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.490.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

REMIDA INVESTISSEMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007128417/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04750. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070147906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**GSC European Mezzanine Luxembourg VI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.321.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007128432/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08672. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Regenbogenzwei S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.032.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

REGENBOGENZWEI S.A.

Signature

Référence de publication: 2007128415/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04764. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Worldfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.294.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

WORLDFIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2007128413/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04693. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Fidolfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 65.764.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007128412/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07152. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Duex Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.839.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
DUEX INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007128419/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04742. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Cobemex International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.090.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

COBEMEX INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007128444/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04722. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Samrab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.954.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007128410/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08870. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Bridel - Lux s. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 20.202.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007128403/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08863. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**AIBC Investcorp Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 54.938.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 9 octobre 2007*  
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

*Administrateurs:*

- Mme Alanna Woods, 16 Windsor Place, Dublin, Irlande

- M. John B. Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg
- M. Hermanus R. W. Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg

*Commissaire aux comptes:*

- ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007128384/631/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04573. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070147762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

**Mark I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 86.480.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

*Signature.*

Référence de publication: 2007127897/2275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09030. - Reçu 95 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070147324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

**Lombard Fund Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 47.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

*Signature.*

Référence de publication: 2007127898/1315/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07203. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070147322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

**Proform S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.425.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

*S. Livoir.*

Référence de publication: 2007127902/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06843. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070147382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.